

DECRET N° 2015-264 DU 19 MAI 2015

portant nomination de la représentante du Ministre du Travail, de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle au sein du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la loi n° 98-019 du 21 mars 2003 portant code de Sécurité Sociale en République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2007-02 du 26 mars 2007, portant modification des dispositions des articles 10, 89, 93, 95 et 101 de la loi 98-019 du 21 mars 2003 portant code de Sécurité Sociale en République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2010-10 du 22 mars 2010 modifiant et complétant les dispositions des articles 93 et 146 de la loi 98-019 du 21 mars 2003 portant code de Sécurité Sociale en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2014-037 du 29 janvier 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail, de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle chargé du Dialogue Social ;
- Vu** le décret n° 2013-357 du 06 novembre 2013 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- Sur** proposition du Ministre du Travail, de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en ses séances des 18, 20 et 26 février 2015,

DECRETE :

Article 1^{er} : Madame Baké Battah Raïssa KOROGONE épouse BAGNAN est nommée membre du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, représentant le Ministre du Travail, de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle.



Article 2 : Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle est chargé de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 19 mai 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de
l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique,

François Adebayo ABIOLA

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et des Programmes de
Dénationalisation,

Komi KOUTCHE

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique,
de la Réforme Administrative et Institutionnelle,

Aboubakar YAYA

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2-HCJ 2 - CES 2 - HAAC 2 - MEFPD 2 -MTFPRAI 2-MECESRS 2- AUTRES
MINISTÈRES 24 - SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGIB-DGDDI 5 - BN-DAN-DLC 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3 -BC-CSM-
IGAA 3 - UAC-ENAM-FADESP 3 -UNIPAR-FDSP 2- INTERESSEE 1 JORB 1.